

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 9 novembre 2023 – Délibération n°127

L'an deux mil vingt trois et le neuf novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	29	23

Date de la convocation
09/11/2023

Date d'affichage de la convocation
27/10/2023

Secrétaire de séance : Régine ROZIERE

Présents : ALMIRE Yvan - ANGLADE Clémence - -- BOUDIAS DECROIX Nathalie - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc -

Absents : RAGOT Annie - BORIE Nina - CONSTANS Mathieu - FABRE Emilie - LABRO Isabelle - MULLER Geoffroy (Pouvoir à Mélanie BRUNET) - MURET Yvain - TAJAN Isabelle (pouvoir à Philippe BURGUIERE) - FOS Mariana (pouvoir à Régine ROZIERE)

Objet**NOVIS / REGULARISATION FONCIERE FOULQUIER**

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2141-1,
- Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.3211-14
- Le Code Rural et de la pêche maritime et notamment l'article L 161-1

CONSIDERANT :

- la demande d'acquisition faite par Madame FOULQUIER Catherine d'une emprise communale à Novis, d'environ 42 m², jouxtant sa propriété, parcelles cadastrées XN 23, XN 24 et XN 113.
- que cette parcelle n'est plus affectée à l'usage direct du public ni à un service public, et ne présentent aucune utilité pour la commune,
- qu'une proposition de cession au prix de 1 € / m², conforme à l'évaluation domaniale, a été faite à Madame FOULQUIER Catherine qui l'a acceptée,
- que les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- constate la désaffectation de cette emprise communale d'environ 42 m² jouxtant la propriété de Madame FOULQUIER Catherine, située à Novis, parcelles cadastrées XN 23, XN 24 et XN 113 et en prononce le déclassement du domaine public communal.
- autorise la cession par la commune de ces emprises au profit de Madame FOULQUIER Catherine,
- précise que cette cession interviendra au prix de 1 € par m² et que les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GROS

